

***ACTIONS INNOVATRICES DU FEDER 2000-2006***

**PROGRAMME REGIONAL D'ACTIONS INNOVATRICES**

**FORMULAIRE DE SOUMISSION**

Enregistrement n° :  
Date de réception :  
Nombre de copies :

*(A l'usage exclusif de la Commission)*



## **RESUME DES INFORMATIONS**

### **TITRE OU ACRONYME DU PROGRAMME**

**Investir dans l'Homme Réunionnais**

Année de soumission : 2001

Durée du programme : jusqu'à fin 2003

Coût total du programme 1 530 000 EUR

Contribution du Feder demandée : 1 224 000 EUR (soit 80 %)

**Autorité(s) compétente(s) dans la région : Conseil Régional de La Réunion**

**Responsable(s) du Programme <sup>1</sup>: Monsieur le Président du Conseil Régional (Paul VERGES)**

Adresses et coordonnées :

Tél. :

Fax :

e-mail :

**Personne de contact : Monsieur le Directeur Général des Services (Houssen AMODE)**

Tél. : 0262. 48.70.29

Fax : 0262.48.70.71

e-mail :

### **ORGANISME DE GESTION**

(désigné par autorités compétentes)

**Organisme : Conseil Régional de la Réunion**

**Responsable : Monsieur le Président du Conseil Régional (Paul VERGES)**

Tél. :

Fax :

**Personne de contact : Monsieur le Directeur Général des Services (Houssen AMODE)**

Tél. : 0262. 48.70.29

Fax : 0262. 48.70.71

e-mail : region.reunion@cr-reunion.fr

---

<sup>1</sup> Ayant la capacité d'engager la région

## ORGANISME DE PAIEMENT

(désigné par les autorités compétentes) :

**Organisme** : Caisse des Dépôts et Consignations

**Responsable** : Monsieur Roland CHABOUD

Adresse et coordonnées : Direction Régionale Océan Indien

Immeuble Europa

2, Allée Bonnier - B.P. 890

97479 SAINT-DENIS CEDEX

Tél. : 0262. 90.03.01

Fax : 0262. 21.94.48

e-mail :

**Personne de contact** : Monsieur Roland CHABOUD

Fax :

e-mail :

## RESUME DU PROGRAMME (10 lignes maximum)

N'étant pas dotée de richesses naturelles considérables, La Réunion doit asseoir son développement sur les compétences et les savoirs faire de sa population.

En matière de Technologies de l'Information et de la Communication, cette orientation stratégique du Conseil Régional se décline, d'une part, dans la formation initiale pour faire rentrer les TIC dans le quotidien des élèves et de leur famille et, d'autre part, dans la formation initiale et continue, pour que les adultes améliorent leur niveau de compétences dans un secteur en pénurie de main d'œuvre qualifiée.

La finalité du programme est de permettre aux Réunionnais de mieux s'appropriier et maîtriser les TIC, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises locales et internationales, de faciliter la création d'activités et d'emplois.

*Le Programme est à envoyer à l'adresse électronique suivante :*

[regio-innovative-actions@cec.eu.int](mailto:regio-innovative-actions@cec.eu.int)

*et par voie postale, en 2 exemplaires signés, avant le 31 mai de l'année courante (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :*

***M. Jean-Pierre Berg***

***Chef d'Unité***

***COMMISSION EUROPEENNE***

***Direction Générale Politique Régionale***

***CSM2 5/130***

***Rue de la Loi 200***

***B - 1049 Bruxelles***

***L'envoi d'une version en anglais ou français sera apprécié pour accélérer l'examen du programme.***

# CONTENU DU PROGRAMME

## 1. IDENTIFICATION DES THEMES CHOISIS, SELON TROIS THEMES STRATEGIQUES

(1/2 page) Description du thème (ou de plusieurs des trois thèmes) stratégique(s) retenu(s) dans le Programme :

- |                                                                                      |                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| (i) l'économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique    | <input type="checkbox"/>            |
| (ii) eEuropeRegio : la société de l'information au service du développement régional | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (iii) identité régionale et développement durable                                    | <input type="checkbox"/>            |

## 2. OBJECTIFS DU PROGRAMME (1 page)

Définition des objectifs assignés, si possible quantifiés.

- 1- A partir de l'utilisation des TIC dans les lycées, sensibiliser les jeunes et les familles en mettant en place quelques Extranet sur des thèmes quotidiens et qui les concernent directement, leur proposer de nouveaux usages des outils d'information - communication.  
Objectif : 300 familles participantes  
Evaluer l'impact du déploiement des usages sur les organisations et les moyens dans les établissements d'enseignement grâce aux projets pilotes.
- 2- Former les Réunionnais aux TIC par la mise en œuvre d'actions de formations qualifiantes susceptibles de fournir les compétences requises par l'urbanisation des nouveaux métiers.  
Objectif : entre 2 et 4 nouvelles formations, chacune d'entre elles représentant de 300 et 1200 heures.
- 3- Valoriser les pôles de compétences existant par la mise en réseau de l'Université de La Réunion avec des partenaires Européens (Réseau National des Ecoles de l'Internet, projet Thetys - Université virtuelle Euroméditerranée).
- 4- Favoriser le reingeniering des modes d'enseignement par la mise en place d'un laboratoire des usages pédagogiques et d'actions de formation en e-learning.
- 5- Valoriser l'effet de levier économique généré par l'apport de nouvelles compétences sur le marché afin de permettre la création de nouvelles entreprises dans le secteur des TIC, d'encourager le développement des entreprises existantes de ce secteur, d'encourager les entreprises « traditionnelles » à prendre en compte l'évolution vers l'économie de la connaissance.
- 6- Accroître la compétitivité de l'économie réunionnaise, créer de la valeur ajoutée locale et des emplois dans ce secteur, un des rares secteurs où La Réunion est susceptible d'exporter sa production.

Les deux premiers objectifs sont chiffrables, les deux suivants sont qualitatifs. Les deux derniers sont des objectifs indirects du programme, qui dans le contexte de l'emploi et la situation ultrapériphérique de La Réunion en justifient également son existence.

L'ensemble du programme se conclura par un bilan qui permettra de mesurer son impact et l'intérêt de reproduire certaines de ces actions, voire de les pérenniser ou de les généraliser, en s'appuyant notamment sur les moyens du DOCUP (2000-2006) lors de son évaluation à mi-parcours (2003).

### **3. DUREE (mois)**

24 mois : du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2003

### **4. PRESENTATION DE LA REGION DANS SON CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE (1 page)**

Brève description de la région en identifiant en particulier ses atouts, faiblesses, opportunités et menaces.

L'île de La Réunion est une île montagneuse située dans l'océan Indien, territoire le plus peuplé des quatre régions d'Outre-mer français. Sur une superficie de 2500 km<sup>2</sup>, sa population atteint en 1999, 710.000 habitants.

La principale caractéristique de La Réunion tient en effet à sa forte croissance démographique qui est 6,5 fois plus élevée que celle de l'Europe des 15. Les moins de 19 ans représentant près de 40 % du total, le véritable défi de l'île est bien celui de l'avenir de sa jeunesse.

Malgré un dynamisme économique important et un rythme de création nette d'emplois soutenu, le taux de chômage est durablement élevé puisqu'il est de 37,7% en 1998 (au sens du BIT). L'économie productive locale reste insuffisante, seuls les secteurs du tourisme et de l'agro-alimentaire prennent une place significative dans celle-ci.

Les principales forces de l'île résident dans la jeunesse de sa population, dans l'existence d'infrastructures modernes, dans une économie en croissance forte et riche en emploi et aussi dans l'existence de solidarités familiales.

Au titre des principales faiblesses, on peut noter la forte pression démographique sur un espace réduit, des surcoûts liés à l'isolement et à l'éloignement, bien sûr le poids et la structure du chômage et enfin le développement de la précarité.

Les disparités sociales entre femmes et hommes, entre jeunes et adultes, entre chômeurs et actifs débouchent sur une cohésion sociale très fragile.

[ Extrait du résumé du DOCUP 2000 - 2006 ]

### **5. COMPOSITION DU PARTENARIAT ET ROLE DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVES DANS LA PREPARATION DU PROGRAMME (1/2 page)**

Dans la préparation du programme, le Conseil Régional a fait intervenir :

- l'Académie de La Réunion (enseignants et administration des établissements d'enseignements secondaires, inspecteurs académiques, Rectorat) pour l'action destinée à l'enseignement initial.
- l'Université de La Réunion, qui veut prendre part au RNEI (Réseau National des Ecoles de l'Internet) dans le cadre de sa politique de diversification de son offre de formation aux TIC.
- les organismes publics et para-publics en charge de l'emploi et de formation, (CARIF-OREF, ...)
- l'ARTIC (Association Réunionnaise des professionnels des TIC) qui exprime les besoins des professionnels et participera au comité de pilotage.

Vous trouverez en annexe les courriers des partenaires manifestant leur intérêt pour le programme.

**6. DESCRIPTION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME** (2 pages)

Le Conseil Régional a engagé une démarche visant à favoriser l'entrée de l'île dans la Société de l'Information. Le programme s'inscrit dans une stratégie de renforcement de la compétence de l'ensemble de la population réunionnaise dans le domaine des TIC. Cette stratégie technologique incluant des projets pilotes s'appuie sur les pôles de compétences existants et sur un contexte particulier à La Réunion : éloignement des marchés, économie dépendant de la commande publique, fort taux de chômage.

Elle s'appuie sur l'atout potentiel de l'île : la jeunesse de sa population et son niveau d'éducation.

Le programme se décline donc en formation initiale et en formation continue.

En matière de formation initiale, l'Académie de La Réunion a adopté une stratégie systématique de diffusion des TIC dans les établissements d'enseignement il y a plusieurs années. L'action innovatrice proposée permettra d'explorer de nouveaux usages au sein de quelques établissements pilotes : il s'agit de mettre les lycées en "réseau global" :

- en développant les usages entre les différentes catégories de personnels des lycées (enseignants, administratifs, lycéens),
- en faisant participer quotidiennement les familles à la vie de l'établissement,
- en déployant de nouveaux services (création de supports de cours, télé-tutorat et suivi des activités, ...).

Les projets pilotes permettront de tester de nouveaux usages des TIC, de mesurer l'impact sur l'organisation de l'établissement, d'évaluer concrètement les ressources nécessaires à ce type de projet. Les bilans des expérimentations seront diffusés de façon à faciliter la reproduction des projets les plus intéressants dans l'ensemble des établissements de La Réunion et éventuellement d'autres régions défavorisées d'Europe.

En matière de formation initiale et continue, le Conseil Régional s'appuiera sur une mission d'expertise sur l'offre de formation "Quels enseignements, quelles formations aux TIC pour La Réunion ?". Cette mission sera réalisée fin 2001 - début 2002 et fournira un bilan de l'offre local et des propositions de scénarii (secteurs, organisations, structures). Les impératifs du calendrier ne permettent pas d'inclure cette étude dans le programme d'actions innovatrices.

Pour compléter cette étude stratégique, le programme comporte une étude de faisabilité d'intégration de l'Université de La Réunion au sein du Réseau National des Ecoles de l'Internet (RNEI).

L'exploitation de ces deux études sera constituée de manière concomitante par le déploiement d'un plan pluriannuel de formation (initiale et continue) et d'appels à projets e-learning ciblés sur les domaines de formation identifiés. Il s'agira en outre de s'appuyer sur le dispositif régional de formation à distance (RESINTER) par la diffusion vers d'autres RUP et dans la ZOI des actions de formations prioritaires.

A la fin du programme, un séminaire de restitution sera l'occasion de présenter le bilan des différentes actions auprès des représentants du secteur de l'enseignement et des entreprises. Ce séminaire rassemblera des participants de La Réunion, des autres Régions Ultrapériphériques (et éventuellement d'autres régions d'Europe) et de pays de la zone Océan Indien.

**7. DESCRIPTION DES ACTIONS DU PROGRAMME** (1-2 page(s) séparée(s) par action : 7.1, 7.2, 7.3., etc.)

**7.1 - Etude**

**Titre de l'action :** Etude d'opportunité "Ecole de l'Internet"

**Thème :** (ii) eEuropeRegio : la société de l'information au service du développement régional.

**Description de l'action :**

Une étude d'opportunité d'intégration de l'Université de La Réunion au sein du Réseau National des Ecoles de l'Internet. (RNEI)

**Couverture géographique :**

- Zones Objectif 1 : La Réunion
- Zones Objectif 2 :
- Zones hors Obj. 1 et 2 :

**Groupes-cibles**

- Ultimes : Etudiants, scolaires, demandeurs d'emploi
- Médiants : Entreprises, organismes de formation, établissements d'enseignement initial et supérieur
- Premiers : Collectivités territoriales, administrations (ANPE)

**Critères indicatifs de sélection des projets :**

**Résultats attendus :**

L'île de La Réunion s'est engagée dans une démarche visant à favoriser son entrée dans la société de l'information, en particulier par le biais de formations aux TIC.

Il s'agira d'évaluer l'opportunité pour La Réunion de participer au RNEI (Réseau National des Ecoles de l'Internet), qui réalise des formations supérieures spécifiquement consacrées à Internet. Les formations fonctionnent en réseau et privilégient un mode de travail en partenariat tant avec d'autres institutions d'enseignement qu'avec des acteurs économiques nationaux ou régionaux. Le montage opérationnel envisagé est que l'Université de la Réunion assure la mise en œuvre de cette Ecole de l'Internet à travers un IUP (Institut Universitaire Professionnalisé) "Technologies de l'Internet". L'étude validera ce montage ou proposera une solution alternative.

**Coût de l'action :** 100 000 €

Contribution du Feder demandée : 80 % soit 80 000 €

Contribution du secteur privé : 0 €

Contribution du secteur public : 20 % (participation du Conseil Régional) soit 20 000 €

## 7.2 - FORMATIONS PILOTES AUX T.I.C.

**Titre de l'action :** Mise en œuvre de projets de formation pilotes aux TIC

**Thème :** (ii) eEuropeRegio : la société de l'information au service du développement régional

**Description de l'action :** Appel à projets et mise en œuvre de projets pilotes de formation aux TIC

Destinés à :

La formation initiale et supérieure

La formation professionnelle continue

Domaines concernés :

Métiers du multimédia, de l'audiovisuel et de l'Internet

Métiers de l'informatique et des réseaux

Métiers des TICE

Métiers de l'intelligence économique

L'action portera sur :

- le financement de la mise en place des actions : équipements matériels, Ingénierie, formation de formateurs
- Le financement des coûts de réalisation des actions
- La financement de la mise en œuvre de la propédeutique (DIU) au sein de l'Université de La Réunion

**Couverture géographique :**

Zones Objectif 1 : La Réunion

Zones Objectif 2 :

Zones hors Obj. 1 et 2 :

**Groupes-cibles :**

- Etudiants, scolaires
- Demandeurs d'emploi
- Entreprises
- Etablissements d'enseignement initial et supérieur, organismes de formation continue

**Critères indicatifs de sélection des projets :**

- Sérieux de la proposition, faisabilité du projet, fiabilité du porteur de projet
- Impact économique de la formation : pertinence de la formation face aux besoins des entreprises d'un point de vue local, national, européen et mondial
- Qualité des enseignements, appartenance à un réseau
- Efficacité financière (impact par rapport au coût)

... / ...

**Résultats attendus :**

- Mise en œuvre de projets innovants de formation aux TIC capables de dynamiser l'offre dans ce secteur.
- Mise au norme techniques et organisationnelles impliquant le financement des équipements matériels et des ressources immatérielles :
  - D'établissement d'enseignement initial et supérieur, notamment de l'Université de La Réunion, pour l'intégration au RNEI (Réseau National des Ecoles de l'Internet)
  - D'organismes de formation continue professionnelle
  - Intégration effective au RNEI

**Coût de l'action :** 1 000 000 €

Contribution du Feder demandée : 80% soit 800 000 €

Contribution du secteur privé : 5% (frais d'inscription des stagiaires aux formations) soit 50 000 €

Contribution du secteur public : 15% (Conseil Régional) soit 150 000 €

### 7.3 - Les lycées en réseau global

**Titre de l'action :** Les lycées en réseau global

**Thème :** (ii) eEuropeRegio : la société de l'information au service du développement régional

**Description de l'action :** Mise en œuvre de projets pilotes dans les lycées

Ces dernières années, les lycées ont mis en œuvre des projets exploitant des TIC dans l'enseignement et dans la gestion de l'établissement, avec des moyens de plus en plus importants. Par manque de planification initiale, ces projets ont conduit à des réalisations qui ne sont pas toujours interopérables et reproductibles.

**Couverture géographique :**

Zones Objectif 1 : La Réunion

Zones Objectif 2 :

Zones hors Obj. 1 et 2 :

**Groupes-cibles**

Trois lycées se sont déjà portés volontaires pour participer à cette expérimentation :

- Lycée Lislet Geoffroy (Saint-Denis)
- Lycée Antoine Roussin (Saint-Louis)
- Lycée Professionnel Vue Belle (La Saline)

L'action permettra de répondre favorablement aux attentes exprimées par ces trois lycées et éventuellement par un ou deux autres établissements.

Le réseau global de l'établissement permet d'impliquer :

- Les élèves pendant les cours et les activités éducatives (consultation de la documentation, diffusion du journal interne, e-Learning, ...)
- Les enseignants dans leur relation avec les élèves, les parents et les autres enseignants (faciliter les projets pluridisciplinaires)
- Les parents pour le suivi de la scolarité de leurs enfants
- Les entreprises partenaires, en particulier pour les lycées professionnels
- Les établissements partenaires de projets pédagogiques (jumelages, ...)

**Critères indicatifs de sélection des projets :**

Motivation des équipes pédagogiques

faisabilité technique

représentativité des établissements (lycées d'enseignement général et lycées professionnels).

**Résultats attendus** (préciser le choix des indicateurs selon nature de l'action) :

Nombre d'enseignants impliqués

**Coût de l'action :** 400 000 €

Contribution du Feder demandée : 320 000 €

Contribution du secteur privé : 0 €

Contribution du secteur public : 80 000 € (Conseil Régional ou Académie de La Réunion)

#### 7.4 - Séminaire de restitution

**Titre de l'action :** Séminaire de restitution

**Thème :** (ii) eEuropeRegio : la société de l'information au service du développement régional

**Description de l'action :**

Organiser et réaliser un séminaire présentant la stratégie du programme, les actions réalisées, leur bilan.

**Couverture géographique :**

Zones Objectif 1 : La Réunion

Zones Objectif 2 :

Zones hors Obj. 1 et 2 :

**Groupes-cibles**

Ce séminaire sera destiné prioritairement aux Régions Ultrapériphériques, mais pourra aussi impliquer d'autres régions défavorisées d'Europe et de la zone géographique (Océan Indien) composée d'Etats ACP.

Remarque : la définition des actions de "mise en réseau" du programme d'actions innovatrices ("au moins cinq états membres") n'admet pas les Régions Ultrapériphériques comme un réseau acceptable (trois états membres seulement).

**Critères indicatifs de sélection des projets :**

Un seul projet, organisé par le Conseil Régional

**Résultats attendus** (préciser le choix des indicateurs selon nature de l'action) :

Nombre de Régions et d'Etats participants

Nombre de participants (personnes physiques)

**Coût de l'action :** 30 000 €

Contribution du Feder demandée : 24 000 €

Contribution du secteur privé : 0 €

Contribution du secteur public : 6 000 €

Au-delà de cette participation financière, le Conseil Régional de La Réunion contribuera en nature de façon significative : organisation de la manifestation, mise à disposition de locaux,

...

## **8. DESCRIPTION DES SYNERGIES AVEC LES PROGRAMMES OBJECTIFS 1 ET 2 ET LES AUTRES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES DANS LA REGION (1 page)**

Le DOCUP 2000-2006 de la Région Réunion met l'accent sur le développement économique et la création d'emplois, l'aménagement de son territoire ultrapériphérique et l'investissement dans l'Homme Réunionnais.

La mesure A9 destinée à favoriser l'intégration de la société réunionnaise dans la Société de l'Information, doit donner à La Réunion les moyens de :

- contribuer à l'égalité de tous les Réunionnais face aux technologies,
- positionner La Réunion comme une plate-forme d'excellence, notamment dans son environnement géographique, en la dotant d'infrastructures performantes équilibrées sur le territoire
- assurer la compétitivité de son économie et lui permettre d'être un acteur de la société de l'information susceptible de produire des contenus et d'exporter dans les grands réseaux mondiaux.

Le programme proposé dans le cadre des actions innovatrices du FEDER 2000-2006, s'inscrit tout parfaitement dans le cadre de cette démarche.

L'expérimentation des usages auprès des jeunes publics devra permettre de définir par la suite un programme précis d'intervention et d'apporter des éléments pour la mise en œuvre concrète du DOCUP.

L'enquête menée en 2000 auprès des entreprises du secteur des TIC a montré, qu'au delà des dispositifs d'accompagnement nécessaires au renforcement et à la structuration de cette filière, le besoin en personnel qualifié, notamment dans le domaine des TIC, était considérable.

Le DOCUP 2000-2006 met l'accent sur les domaines de formation prioritaires.

Les études et expérimentations proposées doivent permettre à notre région de mieux prendre en compte les besoins de formation à ces nouveaux métiers et les possibilités de faire de ce secteur un atout pour le développement de son économie mais aussi l'embauche de ses jeunes.

## **9. COMPATIBILITE ET SYNERGIE AVEC LES AUTRES POLITIQUES DE L'U.E. (2 pages)**

Le Conseil Régional de La Réunion, par le biais du mémorandum des Régions Ultrapériphériques adressé à la Commission Européenne en mars 1999, aspire à la mise en place d'une politique globale et cohérente pour les Régions Ultrapériphériques.

C'est dans ce cadre qu'il a proposé dès le premier appel à proposition, ce programme, partageant comme la Commission Européenne le diagnostic établi le 14 mars 2000 (COM/2000/147) : « on constate que les potentialités des technologies de l'information et de la communication ne sont pas toujours utilisées de manière optimale ... par manque de formation des utilisateurs potentiels ou manque d'adaptation des qualifications ... ».

Le même rapport propose (II.B.2 e) de définir des projets pilotes ... « dans les domaines de l'éducation et des administrations publiques locales » et souligne le rôle structurant dans les Régions Ultrapériphériques - plus qu'ailleurs - des usages des TIC pour leur intégration dans l'environnement mondial.

Les actions proposées bien qu'impliquant le secteur privé relèvent du secteur public, et visent la mise en place de parcours de formation non spécifiquement dédiés à une entreprise et ne relèvent donc pas de l'article 87 du traité.

Ces mêmes actions axées sur la formation et l'éducation, sont cohérentes avec les lignes directrices communautaires et le Plan National pour l'Emploi, puisqu'elles concourent au renforcement de la cohésion sociale, et mettent en place les instruments novateurs pour une démarche dynamique de lutte contre le chômage.

Le choix de ce domaine est cohérent avec la place qu'occupe la lutte contre le chômage dans le DOCUP 2000-2006, et notamment le concours du FSE (30 % du DOCUP).

Le secteur de l'environnement n'est pas directement spécifié, compte tenu de l'objet du programme, bien que ce secteur, que ce soit dans le cadre de la sensibilisation ou de la recherche, soit directement intéressé à un plus large usage des TIC.

Le tissu des PME-TPE est prépondérant à La Réunion, compte tenu de la taille réduite des entreprises. La mobilisation de l'ARTIC en faveur de ce programme et la mise en place de filières de formation adaptées, contribuent directement aux orientations adoptées lors du Conseil de Lisbonne (initiative e-europe), et sont conformes aux orientations de la Commission pour la programmation 2000-2006 des fonds structurels.

D'une manière plus globale, l'association de La Réunion, Région Ultrapériphérique, à la Société de l'Information, peut atténuer certains handicaps inhérents à sa situation géographique, en réduisant les barrières du temps et des distances.

Ce programme s'intègre directement dans la politique définie par la Commission Européenne pour les Régions Ultrapériphériques.

## 10. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage du programme, en accord avec l'autorité de gestion, sera constitué sur le plan formel dans le mois suivant la décision relative au programme ; il sera tenu informé de l'évolution de la proposition au sein de la Commission Européenne dès la phase préparatoire.

Ce Comité de Pilotage sera co-présidé par le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional et le Président du Conseil Général.

Ces membres de plein droit permettront d'associer les principaux partenaires publics et privés :

- le Président du Conseil Economique et Social Régional,
- le Président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement,
- le Président de l'Association des Maires,
- les Présidents des Chambres Consulaires,
- Le Président de l'ARTIC (Cf. supra).

Ce Comité s'assurera de la qualité de la mise en œuvre du programme et se réunira au moins trois fois :

- au démarrage pour approuver les actions détaillées ainsi que les éléments relatifs à la communication, à la publicité de l'intervention communautaire, et les indicateurs d'évaluation.
- à mi-parcours, soit à la fin de l'année 1 (2002) pour examiner les premiers résultats de la mise en œuvre, sur la base d'un rapport d'exécution présenté par l'autorité de gestion,
- à la fin du programme pour examiner le rapport final d'exécution et proposer, sur la base des travaux d'évaluation disponibles, les orientations à retenir pour une diffusion des actions pilotes au niveau de l'ensemble de La Réunion.

Afin d'assurer un suivi régulier du programme et de décider de l'octroi des concours sur les actions, il sera fait appel au même Comité de gestion dénommé Comité Local de Suivi, que celui du DOCUP Réunion (2000-2006). Ce Comité se réunit à fréquence mensuelle et est co-présidé par les représentants de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil général auxquels sont associés les services directement impliqués, ainsi que le Trésorier Payeur Général.

Ce fonctionnement permettra d'assurer la plus forte synergie entre les actions relevant de ce programme et celles relevant du DOCUP, tout en simplifiant les circuits de gestion administrative.

## **11. SUPPORT ADMINISTRATIF DU COMITE DE PILOTAGE ET DESCRIPTION DU SYSTEME DE MISE EN ŒUVRE (1 page)**

Le Comité de Pilotage et le Comité Local de Suivi seront assistés par le même secrétariat que celui prévalant au titre du DOCUP Réunion 2000-2006, à savoir l'AGILE (dont les fonctions sont définies au point 10.1 du DOCUP).

Les projets de comptes-rendus seront élaborés par ce secrétariat.

L'autorité de gestion - le Conseil Régional - désignera au sein de son administration, un service instructeur unique pour instruire (présentation des rapports au Comité Local de Suivi, préparation des conventions attributives de fonds, suivi des actions) et assurer le contrôle de service fait.

Ce service sera celui chargé des TIC, dont le renforcement de ses effectifs a été décidé par le Conseil Régional avec une mise en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet 2001.

Ces tâches, conformes à celles énumérées dans la circulaire nationale du 12 mai 1998, seront complétées par une fiche de procédure.

Selon la nature des mesures proposées (études ou projet pilote), le service instructeur assurera également l'information sous forme de réunion de sensibilisation pour les porteurs de projets (exemple des lycées, projets de formation, ...).

Il assurera également une mission de coordination des différents services de la Région impliqués (Direction de la Formation Professionnelle, Direction de l'Education, Direction des Affaires Economiques notamment).

Les dossiers instruits par le service instructeur seront présentés aux Commissions sectorielles compétentes du Conseil Régional pour avis, après avoir recueilli l'expertise des partenaires directement impliqués dans le programme (ARTIC, Rectorat, Université, ...) sous réserve qu'ils ne soient pas eux-mêmes porteurs de projets étudiés.

Le projet sera ensuite présenté en Comité Local de Suivi et à la Commission Permanente du Conseil Régional pour décision.

Après notification de la décision, le même service adressera l'acte d'engagement correspondant avec copie à l'autorité de paiement.

L'utilisation du même système de mise en œuvre que celui du DOCUP, alliée à la désignation d'un service instructeur unique, interne au Conseil Régional, qui assure également le cofinancement public du programme, est gage de simplification pour la mise en œuvre et de transparence.

## **12. DESCRIPTION DU CIRCUIT FINANCIER ET DU SYSTEME DE CONTROLE DU PROGRAMME**

*(2/3 pages maximum)*

### **Circuit financier**

La Caisse des Dépôts et Consignations assurera le rôle d'autorité de paiement, au sens de la réglementation communautaire, selon les mêmes procédures que celles prévalant pour le programme INTERREG III Volet B.

Elle ouvrira un compte spécial tenu à la Trésorerie Générale de La Réunion, qui accueillera les concours financiers émanant de la Commission Européenne, et assurera les paiements sur la base des actes d'engagement (convention), et des factures et pièces de valeur probante, acquittés et certifiés par l'autorité de gestion (certificat de service instructeur). Elle conservera l'intégralité des pièces originales relatives à ce programme.

Pour faciliter la gestion de la contrepartie publique apportée par le Conseil Régional, une comptabilité séparée sera tenue, au sein du budget du Conseil Régional, par la création d'un article budgétaire unique et spécifique où seront retracés l'ensemble des mouvements financiers relatifs au paiement du Conseil Régional.

La cohérence des paiements FEDER et des paiements publics, est assurée par l'émission - par le même service gestionnaire - du certificat de service fait, préalable à la mise en paiement par le Payeur Régional (pour la part des paiements incombant à la Région) et par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de renforcer le contrôle, l'autorité de paiement exigera le paiement préalable de la contrepartie publique (les paiements privés l'auront été nécessairement) avec production d'une attestation du Payeur Régional (lui-même indépendant de l'autorité de gestion).

Ce système permettra d'assurer la conformité exacte des dépenses déclarées et payées au titre de la contrepartie locale et au titre du FEDER.

L'autorité de paiement informera l'autorité de gestion, par voie informatique, des paiements réalisés et établira chaque mois le récapitulatif des opérations réalisées.

Elle assurera au sens de l'article 9 du règlement 438/2001, la certification relative aux déclarations de dépenses.

... / ...

### Systeme de controle

Le systeme de controle prendra appui sur les dispositions mises en place au niveau du DOCUP :

- controle de premier niveau : il incombera à l'autorité de gestion et en son sein au service instructeur unique (interne au Conseil Régional). A cette fin, un certificat de service fait sera réalisé, intégrant les obligations découlant de la réglementation communautaire (factures ou pièces de valeur probantes acquittés et éligibles à l'action, conformité au code des marchés publics, ...). Le Payeur Régional s'assurera - de manière indépendante - de la conformité des pièces transmises, et procédera à la liquidation de la dépense pour ce qui concerne la contrepartie publique locale et l'autorité de paiement pour ce qui concerne le FEDER.
- Contrôle de second niveau : compte tenu du faible nombre d'actions et du volume financier sollicité, l'application littérale de la réglementation communautaire (Article 10 du règlement 448/2001) ne nécessiterait que le contrôle (par un sondage non représentatif) de quelques factures. Le service Audit et Contrôle de Gestion du Conseil Régional, dépendant directement du Directeur Général des Services, réalisera un contrôle approfondi sur la moitié des projets agréés (correspondants à la moitié des sommes acquittées). Compte tenu de la très courte durée du programme, ce contrôle sera opéré au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2, avant la production du solde final du programme. Un guide de procédure sera établi pour la gestion afin de s'assurer des principes de bonne gestion financière et une vérification de la mise en œuvre de ces procédures sera effectuée par la cellule Audit et Contrôle sous forme d'audit à la fin du programme : ce rapport sera adressé à l'autorité de paiement, en vue de la certification finale.

Le système sera géré sur le plan informatique :

- au niveau du Conseil Régional par le système informatique interne de gestion de dossier (logiciel MAFATE), avec comptabilité séparée par le biais de la mise en place d'un article budgétaire spécifique.
- Au niveau de la Caisse des Dépôts et Consignations, par un compte d'opération retraçant pour chaque dossier les paiements effectués, ceux-ci ne pouvant l'être compte tenu du système mis en place que si les paiements du Conseil Régional ont été réalisés pour les opérations sélectionnées et compte tenu des pièces transmises.

Une convention entre le Conseil Régional et la Caisse des Dépôts et Consignations établira les rôles et les responsabilités de chaque autorité, conformément à ceux découlant du règlement 438/2001.

Sous réserve de l'accord de l'Etat Membre, il pourra également être fait appel à la Commission Interministérielle des Contrôles désignée en France comme organisme indépendant au solde du programme.

### **13. MECANISMES DE COOPERATION AVEC AUTORITES DE GESTION DES PROGRAMMES**

#### **OBJECTIFS 1 ET 2. (1/2 page)**

Compte tenu du système de gestion choisi (Comité de Pilotage, Comité Local de Suivi, Secrétariat assuré par l'AGILE) les mêmes instruments seront utilisés pour le suivi des deux programmes. Au surplus, le Conseil Régional assure la co-présidence du Comité National de Suivi du DOCUP Réunion et assure l'instruction de nombreux volets de la mesure A9 relative aux TIC.

Par ailleurs, Conseil Régional est compétent pour la mise en œuvre des actions de formation professionnelle, qui s'insèrent dans un Plan Régional définissant les axes prioritaires à moyen terme dans ce domaine.

Enfin, le contenu même des actions pilotes proposées vise à intégrer par nature, les résultats de celles-ci aux politiques régionales. L'évaluation à mi-parcours du DOCUP 2000-2006, qui interviendra en 2003 et la phase de reprogrammation qui en découlera, seront l'occasion d'insérer au sein de celui-ci les résultats du programme.

#### **14. DESCRIPTION DU SYSTEME DE SUIVI ET D'EVALUATION (1 page)**

Le système de suivi - on going - sera basé sur le Comité Local de Suivi (Cf. 10). Le Comité de Pilotage permettra également d'assurer un partenariat actif avec les autorités en charge de la gestion du DOCUP, les représentants des secteurs économiques, sociaux, éducatifs et environnementaux auxquels s'adjoindront les représentants du secteur économique des TIC organisé à La Réunion au sein d'une structure (ARTIC).

Afin de faciliter l'évaluation des différentes actions, enjeu majeur pour ce type de programme, la grille d'indicateurs quantitative et qualitative sera présentée lors du premier Comité de Pilotage pour agrément. Chaque porteur de projet devra préciser, lors de sa demande, les résultats attendus selon cette grille, et renseigner ces indicateurs lors de sa demande de paiement.

Il sera fait appel à un évaluateur indépendant, désigné après appel à concurrence, financé par le Conseil Régional. Compte tenu du court délai de réalisation et afin d'assurer l'intégration rapide des premiers résultats au sein des politiques menées à La Réunion, et en particulier au sein du DOCUP, cette évaluation sera menée en deux temps : à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2001 dans une première phase et au 4<sup>ème</sup> trimestre 2003 dans une seconde phase pour une présentation lors du séminaire final de restitution.

L'évaluation devra apprécier la capacité de diffusion des projets pilotes, mesurer l'impact du programme en terme de dynamisation des partenaires pour les publics cibles prioritaires (essentiellement les acteurs publics et privés du monde éducatif et de la formation), et identifier les éléments clefs permettant une transférabilité auprès d'autres Régions Ultrapéripériques et d'acteurs des pays de la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien.

Afin d'assurer une plus grande synergie avec le DOCUP, il sera envisagé de faire mener par le même évaluateur, l'évaluation thématique de la mesure A9 du DOCUP (mesure en faveur des NTIC).

## 15. Calendrier de mise en œuvre

Actions	Année 0 (*)		Année 1				Année 2			
	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.
1 - Etude			←	→						
2 - Formations			←							→
3 - Lycées			←						→	
4 - Séminaire										↔

(\*) Phase préparatoire

## 16. PLAN DE FINANCEMENT

(Voir en annexe )

En EUROS	Coût	FEDER (80 %)	Publics (France)	Privés
1 - Etude	100 000	80 000	20 000	
2 - Formations	1 000 000	800 000	150 000	50 000
3 - Lycées	400 000	320 000	80 000	
4 - Séminaire	30 000	24 000	6 000	
<b>TOTAL</b>	<b>1 530 000</b>	<b>1 224 000</b>	<b>246 000</b>	<b>50 000</b>

## 17. PUBLICITE (1/2 page)

Description des actions d'information et publicité destinées à promouvoir le programme dans la région et cofinancements communautaires

La promotion du programme sera assurée par les moyens habituellement mobilisés pour les actions de type "appels à projet" :

- Conférence de presse
- Publicité sur les sites web institutionnels
- Mobilisation des réseaux relationnels

En particulier, le Rectorat de La Réunion a mis en place un réseau de correspondants spécifique aux TIC dans les établissements d'enseignement.

La promotion de l'implication de la Commission Européenne dans cette action sera réalisée au sein de la publicité initiale pour les appels à projet et à l'occasion des bilans des projets pilotes. En particulier, la Commission sera associée au séminaire de restitution du programme.

Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> octobre 2001

*Le Président du Conseil Régional*

*Paul VERGES*